

Que la Chambre des communes puisse discuter maintenant des graves problèmes auxquels nos citoyens doivent faire face, ainsi que des dispositions immédiates que devrait adopter le gouvernement afin de permettre aux Canadiens de lutter efficacement contre l'inflation, surtout en révisant tout le système de sécurité sociale dans le but d'établir un vrai revenu minimum garanti et d'instaurer la retraite facultative à l'âge de 60 ans dans les plus brefs délais.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

\* \* \*

[Traduction]

### LES PÉNITENCIERS

PROPOSITION DE RECONDUCTION DES CRÉDITS POUR LA CONSTRUCTION ET LA DOTATION EN PERSONNEL D'ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je soulève une question urgente et de nécessité pressante. Le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a annoncé une réduction de 11 millions de dollars des crédits affectés à la construction et à la dotation en personnel des pénitenciers fédéraux. On s'inquiète vivement, dans tous les coins de notre pays, de la sécurité du public et des fonctionnaires des pénitenciers fédéraux. En outre, le gouvernement s'est engagé à appliquer les recommandations du rapport Mohr, et le solliciteur général (M. Allmand) a déclaré hier que le gouvernement construit aussi rapidement que possible des installations à sécurité maximale. Je propose donc, avec l'appui du député de Broadview (M. Gilbert):

Que la Chambre ordonne au président du Conseil du Trésor de rétablir toutes les sommes prévues pour la construction des pénitenciers fédéraux et la dotation en personnel de ces établissements.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme la motion est proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, elle ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

### LES FINANCES

ON PROPOSE QUE LA BANQUE DU CANADA ÉMETTE DU CRÉDIT AU COÛT D'ADMINISTRATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Eudore Allard (Rimouski):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente et d'une pressante nécessité.

### Chambre des communes

Étant donné que la Banque du Canada est un mécanisme institué par le gouvernement du Canada, dont le but est de contrôler le crédit dans l'intérêt de la vie économique de la nation, et que de plus c'est le gouvernement qui doit dicter une ligne de conduite à la Banque du Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Matte):

Que le gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour que la Banque du Canada puisse jouer adéquatement son rôle en orientant sa politique d'émission du crédit en faveur du développement harmonieux de l'économie du pays, en permettant des émissions de crédit sans intérêt ou au coût d'administration dans le domaine public et parapublic.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

\* \* \*

● (1410)

### LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE FASSE UN INVENTAIRE DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion importante qui reflète l'opinion d'un grand nombre de Canadiens.

Étant donné la situation équivoque qui existe au sujet des réserves réelles de pétrole canadien et l'ignorance de la population quant aux recherches qui se font dans ce domaine et des résultats qui en découlent, je propose, appuyé par le député de Richmond (M. Beaudoin):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) fasse un inventaire de toutes les ressources pétrolières actuelles ainsi que des possibilités d'exploitation immédiate et qu'il en fasse rapport à cette Chambre.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

\* \* \*

[Traduction]

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. SUHARTO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE

**M. l'Orateur:** Avant la période des questions, je tiens à signaler aux députés que nous avons l'honneur d'avoir